Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20261030-DG_A_26_079-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME AURORE JOUSSET

DG_A_26_079

Le Maire de la Commune de Pacé,

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-8 et suivants,
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-19 et suivants,
- **VU** le contrat de travail à durée indéterminée n°RH_C_21_036 nommant Mme Aurore JOUSSET, en tant que responsable du Pôle Vie locale et Affaires juridiques, à compter du 04 mai 2021 ;
- **CONSIDERANT** la fiche de poste de Mme Aurore JOUSSET en qualité de responsable du Pôle Vie locale et Affaires juridiques,
- **CONSIDERANT** la nécessité de déléguer la signature des engagements comptables dans un souci de bon fonctionnement des services,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à Aurore JOUSSET en qualité de responsable du service du Pôle Vie locale et Affaires juridiques, à l'effet de signer les bons de commande ou les devis pour les fournitures ou les services, sous la responsabilité de la Directrice générale des services en poste, dans la limite d'un montant de 1 000 € HT.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune de Pacé, notifié à l'intéressé et ampliation en sera adressée à :

- Madame La Préfète de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine.

ARTICLE 3 :

- M^me^ la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.

Notifié le 30/10/2026

Signature de l'agent,

Aurore JOUSSET.

Fait à Pacé, le 30 octobre 2026,

Le Maire,

HERVE DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACÉ (Ille et Vilaine)